



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

| | Paragraphes |
|--|-------------|
| I. Introduction..... | 1-2 |
| II. Activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial | 3-23 |
| III. Appui apporté par la FAO aux pays | 24-27 |
| IV. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial..... | 28-33 |
| V. Indications que la Commission est invitée à donner..... | 34 |

I. INTRODUCTION

1. Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture¹ (dénommé ci-après «le Plan d'action mondial») a été adopté à la 168^e session du Conseil de la FAO, en décembre 2021². La Commission, à sa dernière session, a recommandé que la FAO fasse rapport sur ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial à chaque session du Groupe de travail et de la Commission³. Le Conseil de la FAO a approuvé les recommandations de la Commission⁴.

2. En réponse à la demande de la Commission, le présent document résume les activités entreprises par la FAO depuis juillet 2023, en collaboration avec ses partenaires, à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et invite la Commission à donner des indications quant aux activités futures.

II. ACTIVITÉS MENÉES PAR LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

3. À sa dernière session, la Commission s'est félicitée de l'adoption et de la publication du Plan d'action mondial et a exprimé ses remerciements pour les activités entreprises par la FAO à l'appui de sa mise en œuvre. Elle a recommandé que la FAO continue de faciliter l'application du Plan d'action mondial⁵.

4. À sa 36^e session, le Comité des pêches a souligné que la FAO avait contribué à la diffusion d'informations sur la biodiversité aquatique afin d'aider les membres à mettre en œuvre les instruments environnementaux, notamment le Plan d'action mondial⁶.

5. Au cours de la période considérée, la FAO a continué de diffuser le Plan d'action mondial et d'appuyer son application. Elle en a assuré la promotion lors de diverses manifestations liées à l'aquaculture, notamment:

- la conférence Aquaculture Africa 2023, organisée en novembre 2023 à Lusaka (Zambie);
- l'atelier de lancement du Programme de coopération technique sur l'élaboration d'une stratégie nationale relative à la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques de l'Indonésie pour l'aquaculture, qui s'est déroulé en octobre 2023 à Jakarta (Indonésie);
- l'atelier régional intitulé «Application d'AquaGRIS: système d'information mondial de la FAO pour la création de registres nationaux des ressources génétiques aquatiques», qui a eu lieu en juin 2024 à Bangkok (Thaïlande);
- le lancement du système d'information mondial sur les ressources génétiques aquatiques (AquaGRIS) en septembre 2024 à Rome (Italie);
- la conférence Aquaculture Africa 2024, organisée en novembre 2024 à Hammamet (Tunisie); et
- le troisième Colloque international sur l'aquaculture tropicale, organisé en décembre 2024, à Santa Cruz (Bolivie).

Directives pour une aquaculture durable

6. La FAO a également contribué à la diffusion et la mise en œuvre du Plan d'action mondial au moyen des Directives pour une aquaculture durable (ci-après «les Directives») qui ont été approuvées

¹ FAO. 2022. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9905fr>.

² CL 168/REP, paragraphe 38, alinéa a.

³ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 121.

⁴ CL 174/REP, paragraphe 33.

⁵ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 112.

⁶ CGRFA-20/25/6.2/Inf.6.

par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches⁷, à sa 12^e session, et adoptées par le Comité des pêches, à sa 36^e session⁶. L'objectif des Directives est d'encourager l'aquaculture durable, notamment en fournissant des orientations sur la conservation de la biodiversité aquatique, la gestion des ressources génétiques et l'approvisionnement durable en matériel de reproduction. Elles se fondent sur les objectifs de développement durable (ODD), le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁸ établi au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Plan d'action mondial, principaux instruments internationaux en la matière⁹.

7. Il est indiqué dans les Directives pour une aquaculture durable que «les États et les parties prenantes concernées doivent intégrer la conservation et la gestion efficace des ressources génétiques aquatiques et de la biodiversité dans l'aquaculture et dans la nature, en mettant en œuvre les initiatives définies dans les instruments internationaux, notamment le Plan d'action mondial pour la conservation». En outre, les Directives tiennent compte des grandes priorités et des principales mesures énoncées dans le Plan d'action mondial, notamment du fait que les États et les parties prenantes doivent «mettre en place des registres nationaux des ressources génétiques aquatiques à l'aide d'outils tels que le système d'information mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques (AquaGRIS) de la FAO [...], faire mieux connaître le rôle important que jouent le suivi et la gestion du statut génétique des organismes d'élevage, y compris en mettant à disposition des outils de suivi génétique [...], et promouvoir des programmes de sélection à long terme».

Glossaire des termes à utiliser pour décrire les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

8. La Commission, à sa dernière session, a recommandé que la FAO achève le glossaire sur les ressources génétiques aquatiques et normalise les définitions liées à ces ressources dans l'ensemble des répertoires terminologiques et thésaurus de l'Organisation. Elle a indiqué que d'autres formations et actions de sensibilisation seraient nécessaires avant que la nouvelle terminologie soit admise et employée¹⁰. En réponse à cette demande et au titre de la priorité stratégique 1.1 du Plan d'action mondial (promouvoir la normalisation à l'échelle mondiale de la terminologie), la FAO a coordonné la mise au point, la validation et la finalisation d'une liste normalisée de termes relatifs aux ressources génétiques aquatiques.

9. La liste définitive de termes figure dans le document intitulé *Glossary of terms for the description of aquatic genetic resources for food and agriculture* (Glossaire des termes à utiliser pour décrire les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture)¹¹, qui est présenté à la Commission pour information. Le glossaire comprend 80 termes essentiels à la description des ressources génétiques aquatiques qui sont utilisés pour décrire les organismes d'élevage et les stocks génétiques dans AquaGRIS. Lorsque le glossaire a été établi, il a été dûment tenu compte des définitions existantes, y compris de celles qui avaient déjà été élaborées et utilisées par la FAO et qui figurent dans le Portail terminologique de l'Organisation, ainsi que des définitions couramment employées dans les publications scientifiques. Dans la mesure du possible, les termes du Portail terminologique de la FAO seront harmonisés avec ceux figurant dans le glossaire. Le glossaire sera publié en utilisant le thésaurus AGROVOC, un vocabulaire contrôlé multilingue qui couvre les concepts et la terminologie dans les différents domaines d'intérêt de la FAO et constitue ainsi un bon support pour la publication. Le glossaire sera également mis en ligne sous la forme d'un document distinct sur le site web de la FAO, et la terminologie utilisée dans AquaGRIS sera liée au glossaire, ce qui permettra aux utilisateurs de consulter rapidement les définitions des termes clés.

AquaGRIS

10. À sa dernière session, la Commission a salué l'élaboration d'AquaGRIS et a recommandé que la FAO mette la dernière main à la version complète, en tenant compte de l'importance de l'interopérabilité d'AquaGRIS avec les autres systèmes d'information opérationnels liés aux

⁷ CGRFA-20/25/6.2/Inf.7.

⁸ CBD/COP/DEC/15/4.

⁹ CGRFA-20/25/6.2/Inf.6.

¹⁰ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 115.

¹¹ CGRFA-20/25/6.2/Inf.1.

ressources génétiques aquatiques, afin d'éviter les doublons d'activités et de faciliter l'échange harmonieux d'informations¹².

11. AquaGRIS fournit des informations sur l'état de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur de la biodiversité aquatique dans l'aquaculture, en particulier des organismes d'élevage et des stocks sauvages des espèces d'élevage. Les utilisateurs de l'interface de diffusion de données en accès libre peuvent examiner et analyser la situation en matière de gestion en fonction de ces principales composantes de la biodiversité aux niveaux national, régional et mondial, de l'espèce ou du groupe taxonomique. Les informations figurant dans AquaGRIS sont fondées sur des données qui sont recueillies au niveau national par des experts et validées par l'intermédiaire des points focaux nationaux chargés de la coordination des travaux. Il est possible d'accéder à d'autres informations approfondies au moyen de fiches d'information par pays et par espèce et en effectuant des recherches personnalisées, qui guident les utilisateurs jusqu'à la fiche nationale pour chaque espèce, ses organismes d'élevage et les stocks génétiques d'espèces sauvages apparentées. On trouvera des informations plus détaillées sur AquaGRIS dans le document intitulé *The global information system for aquatic genetic resources for food and agriculture (AquaGRIS)* (Le système d'information mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture [AquaGRIS])¹³.

12. L'ajout de données dans AquaGRIS est une première étape importante et utile que les membres doivent entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. AquaGRIS permet aux membres de créer des registres nationaux de ressources génétiques aquatiques, qui sont fondamentales pour éclairer l'élaboration de stratégies nationales de gestion des ressources génétiques aquatiques et, ainsi, pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial. Après la publication d'un prototype d'AquaGRIS en 2022, la version complète a été mise à la disposition des membres en juin 2024, avant son lancement officiel en septembre 2024¹⁴.

13. À sa 5^e session, le Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Groupe de travail») a noté qu'AquaGRIS était une source d'informations primordiale sur l'état de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques, et a recommandé aux membres d'utiliser AquaGRIS pour créer des registres nationaux des ressources génétiques aquatiques. Il a en outre recommandé que la Commission invite les donateurs à aider les pays à créer des registres nationaux et que la FAO continue d'assurer l'hébergement, l'entretien et la supervision du développement d'AquaGRIS et a mis l'accent sur la nécessité d'apporter un financement stable, fiable et régulier à AquaGRIS¹⁵.

14. Le Groupe de travail a par ailleurs souligné l'importance de renforcer les capacités des points focaux nationaux à utiliser AquaGRIS et a recommandé que la FAO continue d'aider les pays à utiliser AquaGRIS, en organisant des formations, en assurant un soutien technique et en fournissant des conseils¹⁶. Le Groupe de travail a également recommandé que la Commission lui demande son avis quant à la possibilité d'utiliser AquaGRIS aux fins de la collecte des données relatives à l'indicateur 2.5.1.b des objectifs de développement durable¹⁷.

15. Une fois que les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial¹⁸ seront au point, l'interface de diffusion des données d'AquaGRIS sera mise à niveau afin qu'il soit possible de produire des rapports sur les indicateurs relatifs aux ressources, qui seront particulièrement utiles aux membres pour suivre les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action mondial.

¹² CGRFA-19/23/Report, paragraphe 113.

¹³ CGRFA-20/25/6.2/Inf.2.

¹⁴ <https://www.fao.org/fishery/aquagris/en> (en anglais).

¹⁵ CGRFA-20/25/6.1, paragraphes 20 et 24.

¹⁶ CGRFA-20/25/6.1, paragraphe 21.

¹⁷ CGRFA-20/25/6.1, paragraphe 23.

¹⁸ CGRFA-20/25/6.2/Inf.5.

Projet de directives sur la gestion génétique dans les programmes de repeuplement concernant des espèces aquatiques et projet de guide pratique sur la conservation ex situ in vitro en banque de gènes des ressources génétiques aquatiques

16. La Commission s'est félicitée, à sa dernière session, de l'élaboration du projet de directives sur la gestion génétique dans les programmes de repeuplement concernant des espèces aquatiques et du projet de guide pratique sur la conservation *ex situ in vitro* en banque de gènes des ressources génétiques aquatiques, et a indiqué que ces documents devaient compléter d'autres documents ou bases de données de la FAO sans créer de doublons. Elle a demandé au Groupe de travail d'examiner la version finale de ces projets¹⁹.

17. Au titre des priorités stratégiques 2.1 (recenser les espèces sauvages apparentées qui sont les plus à risque), 2.3 (incorporer la conservation *in situ* dans les plans de gestion), 2.4 (promouvoir la conservation *ex situ*) et 2.5 (faire progresser l'utilisation durable des organismes d'élevage domestiqués) du Plan d'action mondial, la FAO a parachevé le projet de directives sur la gestion génétique dans les programmes de repeuplement concernant des espèces aquatiques²⁰, en tenant compte des observations du Groupe de travail. Ces directives répertorient les meilleures pratiques et donnent aux gestionnaires d'écloseries, de pêches et de ressources des indications concrètes en matière de génétique s'agissant de l'utilisation responsable et durable des ressources génétiques aquatiques dans les programmes de constitution de stocks aux fins de loisirs, de remise en état d'écosystèmes et de conservation.

18. Au titre de la priorité stratégique 2.4 du Plan d'action mondial, la FAO a également mis la dernière main à un projet de guide pratique sur la conservation *ex situ in vitro* en banque de gènes des ressources génétiques aquatiques²¹. Ce guide pratique, élaboré avec le concours d'experts, tient compte des dernières avancées et constitue un recueil des pratiques optimales en matière de conservation *ex situ in vitro* en banque de gènes des espèces aquatiques d'élevage, en particulier les poissons, les crustacés, les mollusques, les micro-algues et les macro-algues d'eau douce ou de mer. Le guide pratique aborde de multiples aspects de la création de banques de gènes et s'adresse aux parties prenantes qui participent aux différentes étapes du processus. Les parties prenantes ciblées sont les responsables politiques, les gestionnaires de ressources, les producteurs et les chercheurs.

Renforcement des capacités et échange de connaissances

19. À sa dernière session, la Commission s'est félicitée de l'élaboration de cours de formation en ligne visant à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial²².

20. Au titre de la priorité stratégique 3.2 (faire progresser l'adoption de programmes de sélection axés sur le long terme) du Plan d'action mondial, la FAO, en partenariat avec l'Institut norvégien de recherche sur l'alimentation, la pêche et l'aquaculture (Nofima), a élaboré sous sa forme définitive un cours en ligne sur la sélection et la génétique dans l'aquaculture²³. L'objectif de ce cours est de favoriser une mise en œuvre responsable des programmes de sélection au service de l'amélioration durable des organismes d'élevage dans l'aquaculture. Le cours est gratuit et s'adresse aux gestionnaires d'écloserie ou de ressources. Après avoir suivi les 18 modules de formation, les utilisateurs peuvent passer un examen final et obtenir un certificat de réussite.

21. Également au titre de la priorité stratégique 3.2 et dans le cadre de ses efforts de sensibilisation, la FAO a parachevé et publié la version complète de trois études de cas illustrant des points essentiels en matière de gestion des ressources génétiques aquatiques. Les thèmes abordés dans ces études de cas sont les suivants:

¹⁹ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 116.

²⁰ CGRFA-20/25/6.2/Inf.3.

²¹ CGRFA-20/25/6.2/Inf.4.

²² CGRFA-19/23/Report, paragraphe 116.

²³ <https://360.articulate.com/review/content/01918f45-1a1b-427a-b180-154a9454c411/review>.

- a. les problèmes susceptibles de survenir lorsque l'attention portée à la gestion génétique dans le développement des systèmes d'approvisionnement en matériel de reproduction est insuffisante²⁴;
- b. les défis liés à l'élaboration de programmes de sélection dans le contexte de pays en développement²⁵;
- c. les avantages d'un programme proactif de sélection impulsé par le secteur²⁶.

22. La FAO, en coopération avec l'Université hongroise de l'agriculture et des sciences de la vie (MATE), a organisé un atelier d'experts sur l'amélioration de l'approvisionnement en matériel de reproduction dans l'aquaculture continentale à petite échelle, qui s'est tenu à Szarvas (Hongrie), en mars 2024. Au titre des priorités stratégiques 3.1 (mieux comprendre les programmes d'amélioration génétique), 3.2 (faire progresser l'adoption de programmes de sélection axés sur le long terme), 3.3 (mettre en place des stratégies nationales et/ou régionales d'amélioration génétique) et 3.4 (renforcer les capacités des acteurs pour ce qui est de l'élaboration d'organismes d'élevage améliorés) du Plan d'action mondial, les participants à l'atelier ont recommandé l'élaboration de directives en faveur de l'application et de l'adoption de programmes de sélection pour les principales espèces aquacoles ainsi que d'une note d'information sur le renforcement des capacités à l'appui des programmes de sélection artificielle pour les espèces de moindre valeur qui sont essentielles à la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

23. En réponse aux recommandations émanant de l'atelier d'experts, le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite la FAO à élaborer, à l'intention des décideurs, des directives visant à promouvoir l'élaboration de programmes de sélection d'espèces de moindre valeur dans les pays en développement, qui soient applicables aux espèces clés dans toutes les régions et comprennent des orientations sur la gouvernance des programmes de sélection et les modèles d'activités s'y rapportant. Il a en outre recommandé que la FAO élabore un document d'orientation destiné à soutenir le renforcement des capacités en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de reproduction sélective dans l'aquaculture.

III. APPUI APPORTÉ PAR LA FAO AUX PAYS

24. Au cours de la période considérée, la FAO a mis en place un appui technique dans deux pays afin de mettre en œuvre certains éléments du Plan d'action mondial.

25. La FAO prête assistance au Ministère des affaires marines et des pêches de l'Indonésie par l'entremise d'un projet de coopération technique intitulé «Assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable des ressources génétiques aquatiques». À la suite d'un atelier d'initiation organisé en octobre 2023, un atelier de mise en œuvre du Plan d'action mondial et un atelier de formation à AquaGRIS ont été organisés en octobre 2024 à Jakarta (Indonésie). Le projet devrait aboutir à la mise au point d'une stratégie nationale d'ici la fin de 2025.

26. La FAO a continué de soutenir un projet chilien, financé par les pouvoirs publics, qui vise l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

²⁴ Lal, K. K., Kumar, A., Kumar, S., Charan, R., Mohindra, V., Lucente, D., Singh, R. K., *et al.* 2023. *Genetic management of Indian major carps – Genetics in aquaculture: a case study* (Gestion génétique des principales carpes indiennes – Étude de cas sur la génétique au service de l'aquaculture). Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc5193en>.

²⁵ FAO. 2023. *Lessons from two decades of tilapia genetic improvement in Africa – Genetics in aquaculture A case study* (Enseignements tirés de deux décennies d'amélioration génétique du tilapia en Afrique – Étude de cas sur la génétique au service de l'aquaculture). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4618en>.

²⁶ FAO. 2023. *Proactive approach proved key to survival for the Australian Pacific oyster industry – Genetics aquaculture. A case study* (L'approche tournée vers l'action s'est révélée essentielle à la survie du secteur ostréicole dans la région Australie-Pacifique – Étude de cas sur la génétique au service de l'aquaculture). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4389en>.

27. La FAO continue d'encourager l'utilisation d'AquaGRIS pour la création de registres nationaux des ressources génétiques aquatiques qui serviront aussi de base de données mondiale et faciliteront l'élaboration de rapports périodiques sur la situation dans le monde²⁷.

IV. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

28. À sa 18^e session ordinaire, la Commission a souligné la nécessité de mettre au point des indicateurs quantifiables permettant de suivre le Plan d'action mondial et a demandé que ceux-ci soient intégrés dans AquaGRIS, selon qu'il conviendra²⁸. En réponse à cette demande, la FAO a élaboré des propositions d'indicateurs, qui ont été examinés par le Groupe de travail à sa 4^e session.

29. À sa 19^e session, la Commission a pris note des indicateurs et du calendrier proposés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle a recommandé que la FAO organise de nouvelles consultations à ce sujet, notamment auprès du Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches et auprès des points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques, et a proposé une mise à l'essai par les points focaux nationaux afin de remédier aux difficultés, incohérences et ambiguïtés rencontrées, l'objectif étant de présenter des indicateurs et un calendrier révisés au Groupe de travail et à la Commission à leurs prochaines sessions, pour examen²⁹.

30. Deux ensembles d'indicateurs – les indicateurs relatifs aux ressources et les indicateurs relatifs aux processus – sont nécessaires pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

- Les indicateurs relatifs aux ressources ont généralement un caractère quantitatif et permettent de déterminer l'état de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques aux niveaux national, régional et mondial. Les pays rendront compte de l'état des ressources génétiques (les organismes d'élevage et les stocks sauvages des ressources génétiques aquatiques) par l'intermédiaire d'AquaGRIS.
- Les indicateurs relatifs aux processus ont un caractère plus subjectif et se rapportent aux processus nationaux, régionaux et mondiaux concernant la gestion des ressources génétiques aquatiques. Les pays seront invités à faire rapport sur les indicateurs relatifs aux processus en répondant à un questionnaire distinct.

31. À sa 5^e session, le Groupe de travail a accueilli favorablement le cadre de suivi composé des deux indicateurs et a recommandé que la version finale soit mise au point. Il a en outre recommandé d'étoffer ou d'adapter le questionnaire figurant dans AquaGRIS pour: i) faciliter la création d'indicateurs permettant de quantifier le germoplasme conservé dans les banques de gènes *ex situ* en ce qui concerne les espèces, les organismes d'élevage et les stocks génétiques; et ii) mettre au point un indicateur relatif aux ressources permettant de quantifier le degré de caractérisation des ressources génétiques³⁰.

32. On trouvera une description détaillée de la version finale du cadre de double suivi dans le document intitulé *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*³¹, qui est présenté à la Commission pour information. Le Groupe de travail a recommandé aux points focaux nationaux d'utiliser le cadre aux fins du suivi de l'état des ressources génétiques aquatiques et de la mise en œuvre du Plan d'action mondial³².

33. Le Groupe de travail a reporté la décision relative à la fréquence de mise à jour d'AquaGRIS et, par voie de conséquence, la production de rapports sur les indicateurs relatifs aux ressources, à l'horizon 2027, car les membres auront alors plus d'expérience concernant la charge de travail que

²⁷ CGRFA-20/25/6.3.

²⁸ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 59.

²⁹ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 119.

³⁰ CGRFA-20/25/6.1, paragraphes 26 et 27.

³¹ CGRFA-20/25/6.2/Inf.5.

³² CGRFA-20/25/6.1, paragraphe 29.

représentent la saisie et l'actualisation des données dans AquaGRIS. Il conviendrait, selon le Groupe de travail, de remettre aux points focaux nationaux le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus de sorte qu'ils y répondent tous les cinq ans³³.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

34. La Commission souhaitera peut-être:

- i) prendre note des mesures prises par la FAO pour faciliter et appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- ii) encourager les pays à prendre de nouvelles mesures pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial et à créer des registres nationaux de ressources génétiques aquatiques, et recommander que la FAO continue d'aider les pays à utiliser AquaGRIS;
- iii) accueillir favorablement les Directives pour une aquaculture durable et noter le rôle essentiel du Plan d'action mondial dans la conservation de la biodiversité aquatique, la gestion des ressources génétiques et l'approvisionnement durable en matériel de reproduction dans l'aquaculture;
- iv) accueillir favorablement la mise au point sous sa forme définitive du glossaire des termes à utiliser pour décrire les ressources génétiques aquatiques et recommander sa publication et sa diffusion;
- v) accueillir favorablement la mise au point sous leur forme définitive et recommander la publication des directives sur la gestion génétique dans les programmes de repeuplement concernant des espèces aquatiques et du guide pratique sur la conservation *ex situ in vitro* en banque de gènes des ressources génétiques aquatiques;
- vi) prendre note de l'élaboration: i) de directives à l'intention des décideurs visant à promouvoir l'élaboration de programmes de sélection d'espèces de moindre valeur dans les pays en développement; et ii) d'un document d'orientation destiné à soutenir le renforcement des capacités en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de reproduction sélective dans l'aquaculture; et
- vii) inviter des organisations internationales, des partenaires et des donateurs à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

³³ CGRFA-20/25/6.1, paragraphes 27 et 28.